

N° 38 - Juillet 2024

Inauguration Espace Gargantua

Le programme d'aménagement du nouvel «Espace Gargantua», au cœur de la ville de Langogne, est achevé. Après l'ouverture de la médiathèque, du centre médicopsychologique, de l'office de tourisme, les 7 logements sont disponibles à la location. Leur gestion est confiée à l'Agence immobilière langonnaise. La gestion de l'espace commercial a été conventionnée avec la société coopérative d'intérêt collectif «Lac48.coop».

La médiathèque a déjà enregistré un millier d'adhésions fin mai 2024. Ce succès démontre pleinement son intérêt à mettre à la disposition des habitants du bassin de vie de Langogne, quel que soit leur âge, des livres, des jeux et autres médias dans un espace bien adapté. L'accès à la culture et aux loisirs à la portée de tous, sans discrimination financière ou territoriale, est bien l'objectif.

L'office de tourisme dispose enfin de locaux dimensionnés pour accueillir les visiteurs de plus en plus avides d'informations sur les lieux à découvrir.

L'espace commercial «à l'essai» appelé «L'Échoppe Gargantua» sera mis à la disposition de nouvelles entreprises pour leur permettre une installation temporaire dans le but de tester une activité, sur un an maximum, en privilégiant les activités nouvelles insuffisamment représentées sur le territoire.

L'espace public Gargantua appartient à la commune de Langogne. Les 70 places de stationnement sont engazonnées afin de limiter l'imperméabilisation des sols et une place importante est laissée aux piétons. Une communication sur la Résistance et la Libération de Langogne est proposée sur cet espace. En 1944, une partie de l'immeuble avait été brûlée en représailles par les troupes d'occupation. L'album retraçant l'histoire de l'ancienne école Saint-Joseph est exposé le long du cheminement piétonnier. L'œuvre Gargantua est complétée de citations présentant ce personnage légendaire qui fait partie de notre patrimoine local.

Le tilleul qui était dans la cour de l'école a été préservé et il trône maintenant au milieu de l'espace. De jeunes arbres l'ont rejoint pour offrir un îlot de verdure important vu le réchauffement climatique.

L'inauguration de l'Espace Gargantua a eu lieu le 14 juin 2014 en présence du préfet de la Lozère Philippe CASTANET, d'Aurélien MAILLOLS conseillère régionale représentant Carole DELGA, présidente de la Région, de la présidente du Département Sophie PANTEL, des élus du territoire, des maîtres-d'œuvre,



des entreprises, des étudiants et enseignants de l'école Saint-Pierre - Saint-Paul et des artistes qui ont réalisé les communications et l'œuvre. Après avoir coupé le ruban, les personnalités ont pu apprécier les aménagements de la médiathèque, de l'office de tourisme et visiter un appartement. La matinée s'est terminée autour d'un apéritif dînatoire qui a permis de mettre en avant le savoir-faire des commerçants langonnais.

LANGOGNE

Contrat de résilience avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 26 mars 2024, la Communauté de communes du Haut-Allier Margeride, le Syndicat intercommunal de l'eau «La Clamouse» et les communes ont signé un contrat de résilience avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui permettra de mobiliser plus de 700 000 € de subventions. Ces aides exceptionnelles de l'Agence de l'eau, complétées prochainement par l'État et le Département de la Lozère, vont permettre de préparer activement le transfert obligatoire des compétences «Eau et assainissement» vers la communauté de communes au plus tard en 2026. Elles portent également sur les premières mises à niveau des réseaux d'eau potable et d'assainissement du territoire. Les évolutions climatiques que nous connaissons aujourd'hui nous incitent à sécuriser la ressource en eau. Nous avons pu observer sa fragilité à l'occasion des sécheresses de 2022 et 2023. Saluons nos équipes techniques qui ont su élaborer un dossier en un temps record.

Les représentants de l'Agence de l'eau ont salué cette démarche remarquable qualifiée « d'exemplaire ».

Le 26 mars 2024, une rencontre a également eu lieu sur le territoire avec les représentants de l'établissement public Loire



(EPL), qui gère le barrage de Naussac. Cela a été l'occasion pour notre territoire de réitérer les demandes d'une meilleure représentation dans les instances de gestion de l'étiage de l'Allier et de la Loire, de viser l'objectif d'avoir un lac de Naussac plein en début de saison estivale et de plafonner les prélèvements d'aval pour ne pas risquer de compromettre le retour à un lac plein l'année suivante.

Quatre préfets dont la préfète de bassin étaient présents. Nos demandes ont bien été entendues et partagées par les représentants de l'État. C'est très important car les récentes pluies, fort bienvenues, témoignent de la réalité d'un dérèglement climatique à prendre plus que jamais en considération.

Durant l'été, le stade des Choisinets va être doté d'un arrosage automatique avec la récupération des eaux de pluie des toitures des tribunes et bâtiments annexes. L'eau sera stockée dans une bache réservoir de 1000 m³ et pourra aussi être utilisée en cas de besoin par les services d'incendie ou les services techniques. Ces travaux sont subventionnés à 70 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Zone d'activités économiques : Les Choisinets

La communauté de communes a approuvé en février 2024, une déclaration de projet en faveur du développement économique de la zone d'activités économiques des Choisinets afin de déroger au principe de continuité d'urbanisation inscrit dans la loi Montagne. Toutes les étapes de la procédure ont été franchies avec succès : élaboration du dossier de déclaration, consultation du public et des personnes publiques associées, avis favorable de la commission départementale de la nature des paysages et des sites, avis favorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers, enquête publique...

Des entreprises peuvent enfin implanter leur activité sur cette ZAE des Choisinets. Les lots proposés vont de 1806 m² à 4914 m² au prix de 16 €/m². Un lot a déjà été réservé et plusieurs porteurs de projets ont pris des informations pour candidater. Compte tenu des nouvelles législations visant à interdire à terme toute artificialisation des sols, les surfaces aménageables seront de plus en plus rares. Les entreprises l'ont vite compris.



Réfection chaussée RN88 dans la traversée de Langogne

Durant les mois de mai et juin, la DIR a refait le tapis de la RN88 dans la traversée de Langogne. La commune en a profité pour refaire les places de parkings le long de cet axe, ainsi que les bordures de trottoirs abîmées. Un passage pour piétons a été créé avenue du Gévaudan et celui devant l'espace Gargantua réaménagé.



En septembre, après un marquage provisoire pour l'été, les passages pour piétons seront repeints avec une matière antidérapante. Une résine de couleur sur la chaussée signalera aux automobilistes les points de vigilance particulière comme le centre-ville, le carrefour de la gare ou l'avenue Conturie au niveau des écoles.

Enfin, la DIR mettra à disposition de la commune deux radars pédagogiques mobiles.

Après la gêne occasionnée par ces travaux, la cité retrouve une voie de circulation agréable à emprunter et plus sécurisée.

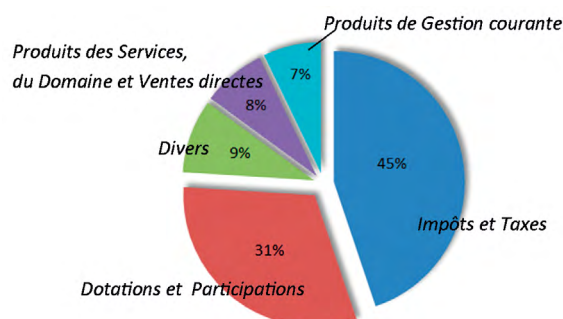
Finances : les principaux chiffres de 2023

Quelques chiffres indicatifs de la répartition des recettes et des dépenses réelles (hors opérations d'ordres internes) tant de fonctionnement que d'investissement

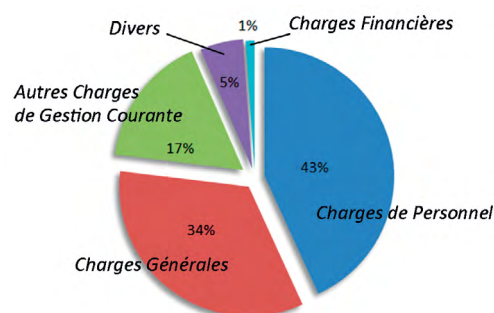
Il en résulte un excédent de 235 707 € en 2023, soit un total de 718 337 € cumulé aux excédents précédents, qui ont permis de transférer en investissement un autofinancement de 473 174 €. De plus, l'élaboration du budget 2024 a permis de dégager un complément prévisionnel pour l'investissement de 332 262 €.

Comme pour tout un chacun, les coûts ont considérablement augmenté, mais la commune étant peu endettée, 543 €/habitant contre 669 €/habitant pour la strate démographique, cela devrait laisser une marge pour l'avenir afin de permettre de maintenir un bon niveau de travaux.

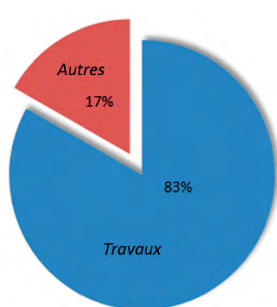
En 2023, plus de 2 400 000 € d'investissements avec 65 % de subventions.



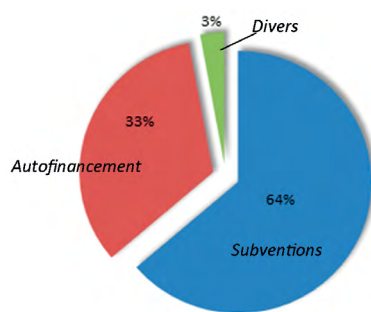
Fonctionnement
Recettes 4321370 €



Fonctionnement
Dépenses 3816757 €



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

France Identité : un nouveau service

Un nouveau service, France Identité, est déployé au sein de la mairie de Langogne. Toute personne majeure disposant d'une carte d'identité au format carte de crédit/ carte vitale et qui installe sur son smartphone l'application « France Identité », pourra prendre rendez-vous en mairie pour valider ce service. Celui-ci permet de prouver son identité (carte d'identité, permis de conduire) dans certaines situations (contrôle routier, contrôle de carte d'identité, retrait de colis, établissement d'une procuration de vote 100 % dématérialisée...) directement avec son smartphone.



Commémoration du 8 mai

À l'occasion des 80 ans de la Libération, la cérémonie du 8 mai s'est tenue en présence du préfet de la Lozère Philippe CASTANET. Après le message de Marc OZIOL, maire de Langogne, les membres du conseil municipal des jeunes ont lu un texte plein d'espoir. Cette cérémonie s'est déroulée au rythme de la Lyre Langonnaise, de L'Intrépide Landos et de La-Mi Brivois. À l'issue de cette commémoration, tout le monde s'est retrouvé à la salle polyvalente pour un moment de convivialité très apprécié.



Retour sur la 41^e foire concours



La 41^e foire concours de Langogne s'est déroulée le 16 mars dernier et a tenu toutes ses promesses. Organisée par la municipalité de Langogne en partenariat avec les Jeunes agriculteurs du canton et l'association des commerçants et artisans de Langogne, cette foire confirme aujourd'hui sa dimension régionale.

Près de 40 élevages et 137 animaux de boucherie de qualité étaient présents. Les épreuves de classement ont donné du fil à retordre aux membres du jury, pourtant habitués à ce type de prestations.

La vente aux enchères, sous la houlette de Daniel TAMALET le commissaire-priseur, a donné le tempo. Le meilleur sujet, une génisse de boucherie croisées Aubrac/charolais du GAEC de Forestier à Langogne,

a vu son prix s'envoler à 16,30 €/kg carcasse sous l'impulsion de son acquéreur M. BOMPARD, boucher à Anduze, et fidèle de la foire langonnaise.

Les trois autres animaux présents à la barre d'honneur ont eux aussi conquis les acheteurs sous les encouragements des spectateurs. Une génisse croisée Aubrac/charolais du GAEC de Drevet à Landos pour M. BOMPARD, une vache Aubrac du même propriétaire par PMA Bétail pour Intermarché à Langogne et une vache limousine pour l'entreprise Ruthènes viandes. Les organisateurs remercient la quinzaine d'acheteurs (Boucherie Bompard, Boucherie Bouquet, Boucherie Ginier, Boucherie Liotier, Boulard Franck, Coop. CELIA, Coop. Les éleveurs du Pays vert, Coop. UNICOR, EARL le porc de Stevenson, Intermarché Langogne, La lozérienne Fabre SA, PMA Bétail, Ruthènes Viandes, SA Languedoc Lozère Viande, SARL Falguier, SARL Thollot) qui par leur présence, affirment la qualité des bêtes présentées.

L'exposition commerciale a profité du soleil printanier pour proposer aux visiteurs une offre variée. Une zone destinée aux enfants où était exposé le concours de dessin, a permis aux petits et grands de se retrouver autour des jeux en bois et des moutons Thônes et Marthod de la ferme de Pipo à Pierrefiche.

Sous la présidence de Céline ROUVIÈRE, la buvette et le repas organisés par les Jeunes agriculteurs du canton ont été pris d'assaut. Les repas à base de produits locaux ont été servis aux 650 convives qui ont pu retrouver dans leurs assiettes de la charcuterie des boucheries Fages, Laget et Mialhe à Langogne, de la viande du GAEC La plaine de Montbel parée par la boucherie Ginier aux Vans, un gratin dauphinois concocté par le restaurant Le Boulodrome à Langogne, de la tomme de la Ferme de Forestier et une tarte aux pommes de la boulangerie Duguesclin à Châteauneuf.

Nous remercions l'ensemble des éleveurs, commerçants, artisans présents, nos partenaires mais aussi la quinzaine d'acheteurs venus négocier les meilleurs animaux.

Rendez-vous le 5 avril 2025 pour la 42^e édition !



École publique : cours Oasis et cantine

L'école bouge ! Une cantine hors pair qui, avec l'embauche d'un chef cuisinier, comptabilise 3550 repas supplémentaires en 2023 (soit près de 20 000 repas servis), des assiettes presque vides avec 39 g de denrées jetées en moyenne (contre 110 à 130 g au niveau national – Source : Ademe) et un taux d'augmentation des dépenses alimentaires de seulement 3,3 %. Par ailleurs, la municipalité a engagé une réflexion avec le cabinet architecture urbanisme environnement et le programme cour Oasis, afin de réaménager la cours de l'école élémentaire. C'est un travail collaboratif avec les élèves et enseignants qui a abouti à de belles réflexions et s'est ponctué par une première plantation de fleurs le lundi 27 mai.

Adressage légal, une obligation pour les communes

Des adresses à jour, c'est la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus. Pour tous, c'est aussi le gage d'un accès rapide à la fibre et aux services publics en ligne.

Le décret du 11 août 2022 «relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions» précise les modalités d'application de l'article 169 de la loi 3DS qui oblige les communes à donner des noms à l'ensemble des rues et des lieux-dits et à attribuer des numéros à toutes les maisons.

Les noms de lieux sont aussi variés que les paysages, ils reflètent l'histoire et les usages. Les communes sont encouragées à conserver cette richesse, à préciser les lieux-dits.

Sur Langogne, il n'est pas envisagé de refaire la globalité de l'adressage de la commune, mais seulement de préciser les éléments éventuellement manquants et plus particulièrement dans les hameaux. Lors des visites de quartiers, les élus évoqueront les lieux où des précisions sur l'adressage devront être apportées et, peut-être, une nouvelle numérotation mise en place.



Navettes estivales

Même si le centre-ville retrouve 70 places de stationnement avec la réouverture du parking de l'espace Gargantua, la commune de Langogne a décidé de reconduire les navettes gratuites les jours de marché durant la période estivale (près de 1000 personnes transportées en 2023). Un document d'information est disponible dans de nombreux commerces et collectivités.



Forum des associations 2024

Le forum des associations est programmé le vendredi 6 septembre à la salle polyvalente. Les responsables d'associations doivent retourner les informations le plus rapidement possible. La fiche d'inscription est disponible en mairie : 04 66 69 10 33

contact@mairie-langogne.fr

Accueil des nouveaux arrivants

Un moment convivial pour l'accueil des nouveaux arrivants sur notre communauté de communes se déroulera lundi 16 septembre à 18 h à la communauté de communes. Les nouveaux arrivants sont invités à se faire connaître, dès à présent, à l'office de tourisme : 04 66 69 01 38 - langogne@langogne.fr.

Visites de quartiers, c'est parti

Les visites de quartiers permettent de reconnaître la légitimité de chaque citoyen à analyser et agir pour l'amélioration de son cadre de vie. L'objectif est de permettre aux habitants d'échanger directement avec les élus pour faire le point sur les besoins dans les quartiers et pour imaginer ensemble des solutions aux problèmes du quotidien. **Il s'agit d'améliorer la ville avec et pour les habitants.**

Comment se déroulent les visites de quartier ?

La commune a été divisée en neuf secteurs, une information est envoyée aux habitants plusieurs jours avant le début des visites. Les personnes intéressées peuvent se rendre au point de rendez-vous le plus proche de leur habitation et y rencontrer des élus. En mai et juin, cinq secteurs ont été visités par Marc Oziol et l'équipe municipale.

Lors de ces temps d'échanges, les élus ont présenté les projets communaux qui concernent le quartier visité et chaque habitant a pu s'exprimer ouvertement sur ce qu'il observe et apprécie au quotidien (voirie, cadre de vie, sécurité) ainsi que faire part des difficultés ou dysfonctionnements observés. Élus et riverains réfléchissent ensemble sur ce qui améliore le cadre de vie et imaginent collectivement des solutions adaptées : réduire la vitesse, modifier ou rajouter des passages piétons, soutenir des habitants pour obtenir des travaux d'aménagement par le bailleur social...



Entretien des haies et risque incendie

Les haies constituent un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux de mi-mars à fin juillet. Mais cela n'empêche pas que l'entretien des haies en limite de propriété et de la végétation en général est de la responsabilité du propriétaire occupant ou du locataire. Cette exigence s'applique notamment en limite du domaine public, où la bonne taille des haies permet de respecter la place disponible pour que les piétons puissent utiliser les trottoirs en toute quiétude et permettre une meilleure visibilité dans certains carrefours. En cas de haie mitoyenne, chacun est tenu d'entretenir celle-ci de son côté.

Par ailleurs, chaque propriétaire (ou locataire si cela est spécifié dans son bail) a l'obligation légale de débroussailler sa propriété afin de protéger les biens et personnes des feux. Le débroussaillage est obligatoire aux abords des constructions de toute nature situés à l'intérieur et à moins de 200 mètres des zones exposées aux incendies (bois, plantations, landes, maquis...). En zone urbaine, le propriétaire doit débroussailler l'intégralité de son terrain. En zone non urbaine, le propriétaire doit débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour des constructions de toute nature, y compris sur un terrain voisin ne vous appartenant pas. Vous devrez toutefois demander l'autorisation au propriétaire du terrain. Si celui-ci refuse, il devra procéder au débroussaillage sur son terrain à ses frais.

L'été à Langogne

Comme chaque année, beaucoup de manifestations sportives et culturelles sur notre territoire durant cet été : fête nationale, feux d'artifices, concerts, conférences, Anim'ta ville, lotos, marchés aux puces, promenades urbaines, expositions, ateliers à la Filature des Calquières, sorties nature et astronomie, pétanque, triathlon, régates... Avec comme point d'orgue, le premier week-end d'août, la fête de Langogne. Retrouvez le programme complet à l'office de tourisme, à l'accueil de mairie ou en téléchargement en scannant les QRcodes.

